

# BILAN D'ACTIVITÉ du CODESEN



2023

- 1. Préambule**
- 2. Travaux 2023**
- 3. Budget et moyens**
- 4. Liste des membres**

Soutenu par :



# 1. PREAMBULE

Le **CO**nseil de **D**éveloppement **E**conomique **S**ocial et **EN**vironnemental des Communautés du pays de Saint-Malo constitue un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication des acteurs socio-économiques aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du pays et des Communautés du pays, par les élus locaux.

Lancé dans le prolongement de la démarche de révision du projet de territoire 2012-2013, il s'appuie sur deux organes : une assemblée et un bureau.

Deux missions principales pour ses membres :

- **Représenter l'expression de la société civile** en émettant des avis sur les politiques publiques, projets de territoire, schémas d'aménagement, etc. menés par les collectivités locales.
- **S'auto-saisir de sujets afin de les porter à la connaissance des élus et du grand public.**

Organisation :

- Un bureau et une assemblée

L'assemblée rassemble les personnes (hors élus communautaires et agents publics) qui ont participé, participent ou souhaitent participer aux travaux des Communautés du pays, dans le cadre de ses commissions, comités et groupes de travail. **Composée de structures et de « citoyens motivés », elle représente aujourd'hui environ 80 personnes.**

**Ses membres sont régulièrement sollicités pour exprimer leurs avis sur différentes thématiques ou projets menés à l'échelle du pays et des Communautés : l'aménagement du territoire, la santé, la mobilité, la planification énergétique, etc.**

Le bureau est l'organe opérationnel du CODESEN. Il est composé de vingt acteurs socio-économiques. **Ses membres sont étroitement associés aux travaux conduits à l'échelle du pays : orientations stratégiques, aménagement, etc. Il exprime la voix de la société civile par la réalisation de contributions notamment, et assure un lien entre les membres de l'assemblée et les élus.**

*La Charte de fonctionnement du CODESEN est disponible sur le site internet du pays, rubrique [Qui Sommes-nous > CODESEN](#)*

## 2. LES TRAVAUX 2023

### La concertation en chiffres.

- ✓ **8** réunions du Bureau :
  - Adaptation de la charte de fonctionnement – intégration de l’indemnisation des frais kilométriques
  - Lancement d’un appel à candidatures pour renouveler le Bureau
  - Rédaction d’une publication sur l’acceptabilité de la densification urbaine
  - Perspectives pour le CODESEN pour 2024
  - Initiative du lancement d’un groupe de travail sur le partage de l’eau
  
- ✓ **2** réunions du Comité de pilotage LEADER 2021-2027, instance dédiée à élaborer la nouvelle stratégie LEADER et de formaliser la candidature auprès de la Région Bretagne pour solliciter un concours financier.
  
- ✓ **1** réunion du nouveau Comité de programmation (COPROG) LEADER, instance chargée de sélectionner les projets bénéficiant d’un soutien financier LEADER.
  
- ✓ **4** réunions de la nouvelle Commission Mer et Littoral (CML), instance chargée de sélectionner les projets bénéficiant d’un soutien financier dans le cadre de la nouvelle stratégie FEAMPA. Deux réunions liées à al CMAL ont également impliqués des membres du CODESEN.
  
- ✓ **3** participations aux Conférences des Maires élargies au CODESEN organisées par les Communautés du pays de Saint-Malo sur la révision du SCOT
  
- ✓ **11** réunions de commissions d’élus mises en place à l’échelle du pays de Saint-Malo auxquelles ont participé **1 à 2** membres du CODESEN
  - Thématique de la commission (nombre de réunions) : Aménagement (10), Santé (1).
  
- ✓ **10** éditions de la lettre d’info aux membres du CODESEN qui ont permis de relayer environ **12** évènements en lien avec la concertation, le débat, le partage d’expériences sur le pays de Saint-Malo et en Bretagne.

## La concertation en actions.

### Lien avec le PETR et les Communautés du pays de Saint-Malo

- ✓ La loi NOTRe du 7 Août 2015 stipule que « *toute intercommunalité de plus de 20.000 habitants doit se doter d'un Conseil de Développement* » (individuel ou mutualisé).
- ✓ La loi Engagement & Proximité du 27 décembre 2019 stipule depuis que cette obligation ne vaut plus que « pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants ».
- Les 4 Communautés du pays de Saint-Malo ont délibéré en 2017 pour acter la poursuite de la concertation locale à l'échelle du pays par le biais du CODESEN.**
- ✓ A travers les nominations de nouveaux membres intégrant le Bureau, le CODESEN veille à aller vers une représentation équilibrée de chaque EPCI. **Poursuite en 2024.**

### Loi Egalité et Citoyenneté

- ✓ La loi Egalité et Citoyenneté du 27 Janvier 2017 impose la parité femmes-hommes dans les instances de démocratie participative et la représentation des différentes tranches d'âge.
- ✓ Depuis Septembre 2018, les membres du Bureau privilégient systématiquement les candidatures féminines lors des renouvellements du Bureau. En 2021, la mise à jour complète de l'Assemblée a permis d'atteindre l'objectif de parité avec une assemblée de 80 personnes composée de 40 femmes et 40 hommes. **Poursuite en 2024.**

### Participation à la nouvelle stratégie FEAMPA et à la nouvelle stratégie LEADER

- ✓ Dans le cadre de la gestion du FEAMPA, Dinan agglomération et les Communautés du pays de Saint-Malo, plus particulièrement les Communautés littorales de Saint-Malo agglomération, Côte d'Emeraude et Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel bénéficient d'une enveloppe de 1 029 704 € du FEAMPA, qui permettra de débloquer une enveloppe d'un montant équivalent auprès du Conseil régional de Bretagne. Ces fonds permettent de financer des projets locaux, collectifs et innovants en lien avec l'économie bleue, l'activité des filières de pêche et d'aquaculture, les évolutions des métiers de la mer et l'aménagement durable de l'interface terre-mer. La commission Mer et Littoral en charge de sélectionner les projets est constituée de représentants des principales organisations locales liées à la mer et au littoral ainsi que des représentants des conseils de développement. Elle s'est réunie quatre fois en 2023. Les réunions sont mises en place en fonction des projets présentés ou des besoins d'animation.

- ✓ Dans le cadre de la gestion du programme LEADER issu du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), les Communautés du pays de Saint-Malo bénéficient d'une enveloppe d'1,7 M€ pour soutenir des projets locaux et innovants qui œuvrent au développement d'un urbanisme rural durable et sobre. Le nouveau Comité de programmation LEADER a été installé en octobre 2023. En mai 2023, le Bureau du CODESEN a été sollicité par les Communautés du pays de Saint-Malo pour rejoindre ce nouveau Comité de programmation en proposant 2 personnes pouvant siéger au nom du CODESEN et en proposant 4 structures privées.

## Publication d'une plaquette pour une approche citoyenne de la densité urbaine

- ✓ Le CODESEN avait organisé en 2021-2022 un groupe de travail sur l'acceptabilité de la densité pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols tout en prenant en compte les problématiques diverses. Un groupe de travail restreint s'est réuni plusieurs fois en 2023 pour reprendre ce travail. Une synthèse des réflexions a été rédigée et publiée en octobre. Ce document relaie les réflexions et les préconisations du groupe qui ont été alimentées par des temps d'auditions (associations ou groupes d'habitants opposés à des projets de densification, collectivités, acteurs intervenants sur les quartiers denses...).

## Lancement d'une réflexion sur l'eau

- ✓ Le Bureau du CODESEN s'est interrogé au printemps 2023 sur l'opportunité de constituer un groupe de travail sur l'eau. Le CODESEN s'est intéressé à des démarches de concertation sur l'eau ayant eu lieu sur d'autres territoires et notamment celle menée dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau initiée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le Bassin de la Vilaine ou encore l'organisation du spectacle « l'assainissement autrement » organisé par le Comité Local de l'Eau Rance Frémur.
- ✓ Une présentation sur l'eau a été diffusée au Bureau du CODESEN en juin. Il s'agissait de mettre en évidence les enjeux de protection de cette ressource, d'identifier les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire mais aussi de s'interroger sur la contribution du CODESEN pour répondre à son échelle à ces enjeux. En septembre, le CODESEN a repris ces réflexions en cherchant à resserrer le sujet de l'eau sur le partage et les usages collectifs de l'eau. En décembre, le CODESEN a acté d'un programme de travail sur cette thématique, avec notamment la mise en place d'un groupe de travail dédié. Le 1<sup>er</sup> groupe de travail s'est réuni en novembre pour définir une méthodologie de travail.

## Participation aux travaux de la révision du SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo

- ✓ Le Bureau du CODESEN de février a invité Mme Person, chargée d'aménagement, PETR des Communautés du pays de Saint-Malo pour présenter une introduction au Schéma de cohérence territoriale (SCOT).
- ✓ Le CODESEN a été invité à participer à 3 Conférences des Maires élargies au CODESEN organisées par les Communautés du pays de Saint-Malo sur la révision du SCOT.
- ✓ Début 2024, une réunion d'information a été organisée spécialement sur le sujet pour diffuser l'information à l'ensemble du CODESEN.

## Représentations du CODESEN à des réunions extérieures :

Exemples :

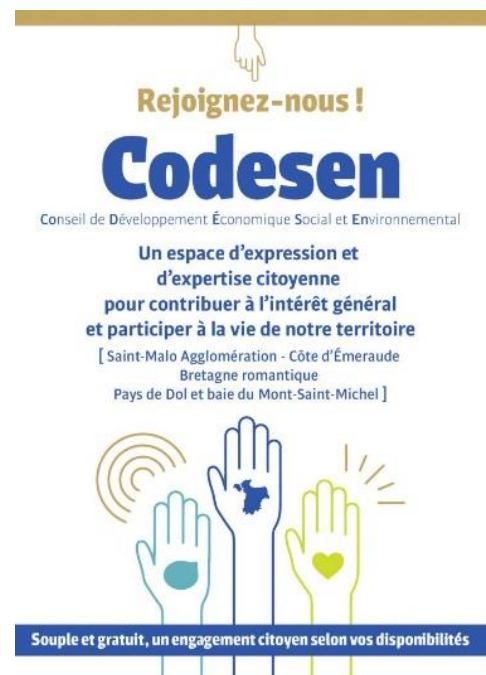
- Participation de 4 membres du CODESEN au COPIL du contrat de territoire réunissant la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude et le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.
- Invitation auprès du CODESEN à participer au Comité vélo, chargé d'élaborer le schéma directeur cyclable de la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.
- Participation à la Conférence des maires des Communautés du pays de Saint-Malo sur l'accès aux soins et à une réunion sur le thème urbanisme et santé.

## Participation au Réseau des Conseils de développement bretons

- ✓ Les 23 Conseils de développement bretons sont associés dans un réseau, permettant les échanges d'expérience et d'outils, favorisant leur rôle d'experts locaux.
- ✓ Le CODESEN a participé au 14e rencontres des conseils de développement à Nancy, à une formation sur la participation citoyenne par le réseau des conseils de développement bretons à Dinan, et à des rencontres journées inter CESER/Conseils de développement.

## Un flyer pour faire connaître le CODESEN

- ✓ Un flyer a été conçu à l'aide d'une graphiste pour mieux faire connaître le CODESEN auprès des collectivités (élus, agents), et de la société civile. Le flyer a permis de contribuer au renouvellement des membres du Bureau. Il a été distribué lors d'événements, comme les Conférences des Maires, et mis en ligne sur la page internet du CODESEN.



## Renouvellement de l'assemblée et du bureau

- ✓ Une assemblée paritaire d'environ 80 personnes est à l'œuvre depuis 2021 suite à un travail important de renouvellement. Une mise à jour des membres de l'assemblée est menée tout au long de l'année, en fonction des changements effectués au sein des différents organismes représentés (associations, entreprises, organismes divers, etc.)
- ✓ Le bureau du CODESEN a été renouvelé en 2023. Le processus de renouvellement s'est terminé en mai 2023. Pour y parvenir, les actions suivantes ont été mises en place :
  - Diffusion d'un appel à candidatures auprès des membres de l'assemblée pour rejoindre le Bureau en septembre 2022.
  - Envoi d'un courrier aux Présidents des Communautés du pays de Saint-Malo en septembre 2022.
  - Une dizaine d'invitations personnelles envoyées par mail en janvier, 2023 selon des recommandations suite au courrier envoyé aux Communautés, ou bien par identification de personnes ressources au sein de différents évènements, ou encore par identification de membres de l'assemblée implantés sur des territoires jusqu'à présent sous-représentés.
  - Une intervention sur une radio locale en janvier 2023.
  - Une réunion d'information auprès de certains candidats en janvier 2023.

Les personnes intéressées ont été invitées à remplir un formulaire de candidature. Les candidatures ont ensuite été examinées par le Bureau du CODESEN. Le choix du Bureau s'est basé sur l'adéquation des attentes du renouvellement du Bureau : femmes, diversité géographique, représentation de sections actuellement sous-représentées, sens de l'intérêt général, étendue du socle de connaissances liées à des politiques publiques. Les membres du Bureau sont devenus automatiquement membres de l'assemblée.

## Mise en place de binômes membre du bureau du CODESEN & un élu local de chaque EPCI

Le CODESEN sur proposition du Bureau à adresser un courrier aux Présidents des communautés de communes et d'agglomération du territoire pour leur demander de désigner un élu référent pour le CODESEN. Les membres du Bureau ont eux aussi choisis 4 membres référents pour être un point de contact privilégié avec l'élu référent.

Deux binômes sont complets sur les territoires du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et sur la Bretagne Romantique. Sur les deux autres territoires (Saint-Malo agglomération et la Côte d'Emeraude), seul un membre du Bureau référent a été mis en place.

L'objectif est de faciliter les liens entre les territoires et le CODESEN en étant informé par exemple des modalités de concertation dans la mise en place des projets.

# 8 BUDGET ET MOYENS

## Compte de résultat 2023

Dépenses	Montants	Recettes accordées	Montants	Taux
	TTC		TTC	
<b>Charges à caractère général</b> <i>Dont :</i> - Location immobilière - Maintenance - Fournitures - Adhésion au Réseau des conseils de développement bretons	4 600 €	<b>Région Bretagne</b>	29 583€	80,00%
		<b>Pays de Saint Malo</b>	7 417 €	20,00%
<b>Charges de personnel</b> <i>Dont :</i> - Chargé de mission Animation (0,67 ETP) - Assistant administratif (0,34/10,35 ETP) - Directeur (0,34 / 10,35 ETP) - Charges patronales	32 400€			
<b>TOTAL</b>	<b>37 000 €</b>		<b>37 000 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ L'ensemble des coûts de fonctionnement généraux liés à la coopération sont répartis sur l'ensemble de ses missions au prorata des équivalents temps plein afin d'évaluer de manière très précise le coût de chacune de ses actions.

## Moyens

Pour fonctionner le CODESEN dispose de moyens alloués par les Communautés du pays de Saint-Malo, via le PETR :

- ✓ Une chargée de mission à temps partiel (0.67 ETP) depuis le 16 août 2023.
- ✓ Un outil intranet, une page internet et une lettre d'information,
- ✓ Une aide du Conseil régional plafonnée à 29 583 €, sur présentation de budget prévisionnel (80% maximum).



## 9 LISTE DES MEMBRES

### Composition du Bureau du CODESEN, au 10 janvier 2024

Prénom	Nom	Organisme
Marie	AUTRET	AMA Architecte
Marilyn	BOURQUIN	OPH Emeraude Habitation
Bernard	DUBOIS	UTLS Dinard
Christophe	GALLAIS	Association La Peniche Saint-Malo
Françoise	GATIER	Association 6 J'ose
Xavier	GEORGELIN	Entreprise Marc
Jean-Luc	GRIFFON	Professionnels Tourisme Côte d'Emeraude
Jean-Pierre	ROUSSEAU	Association A Vélo Malo
Pierre	LEFILLEUL	Union Départementale des Associations Familiales d'Ille et Vilaine
Catherine	LEGUAY	Institut Solacroup
Jean-Baptiste	MAINSARD	Chambre d'agriculture
Serge	MILLET	Association Familles rurales
Jean-Pierre	ROUSSEAU	Association A vélo Malo
Pascale	ROUSSEL	Citoyenne
Marie-Luce	SALARDAINE	Comité AOP « Moules de Buchot »
Jean	SMITH	Comité Départemental Olympique et Sportif
Martine	SORIN	Citoyenne
Pascal	LECLERC	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins
Isabelle	THOMAS	Association Breizh Mer

Lors de la réunion du Bureau du 26 Novembre 2020, Madame Françoise GATIER, représentante de l'association 6 J'ose et Monsieur Pascal LECLER, Président du Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins, ont été élus co-Présidents du CODESEN.

La liste des membres de l'assemblée du CODESEN est disponible sur le site internet du pays, rubrique [Qui Sommes-nous > CODESEN](#)